

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

AdBlue

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation appropriée: produit chimique

Utilisation non recommandée: Toute information technique nécessaire sera fournie par BASF à la demande des autorités compétentes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANY

Adresse de contact:
BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732
adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

OQEMA GMBH
WWW.OQEMA.COM**OQEMA**OQEMA GMBH
AACHENER STRASSE 258
D-41061 MÖNCHENGLADBACH+49 2161 356 - 170, 174, 175, 178, 1792
MSDS-SERVICE@OQEMA.COM

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être classé sur la base des critères GHS.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les critères du GHS.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

urée (Teneur (W/W): 32,5 %), eau (Teneur (W/W): 67,5 %)

Ingrédients soumis à réglementation

ammoniac ...%

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

| | |
|--|---|
| Teneur (W/W): $\geq 0\%$ - $\leq 0,2\%$ | Skin Corr. 1B |
| Numéro CAS: 1336-21-6 | Eye Dam. 1 |
| Numéro-CE: 215-647-6 | STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire) |
| Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488876-14 | Aquatic Acute 1 |
| Numéro INDEX: 007-001-01-2 | Aquatic Chronic 2 |
| | Acute Tox. 4 (Inhalation - Vapeur) |
| | Facteur M - aiguë: 1 |
| Substance avec limite d'exposition professionnelle EU | H314, H332, H335, H411, H400 EUH071 |

Les limites de concentrations spécifiques

STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: $\geq 5\%$

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:

Rincer la bouche et ensuite boire 200 - 300 ml d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Aucun risque prévu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, sable sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: vapeurs nocives, oxydes de carbone

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Éviter l'inhalation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de mesures particulières nécessaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Éliminer avec de l'eau. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour de grandes quantités: Éliminer avec de l'eau. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), verre, aluminium, acier inox 1.4306 (V2A), acier inox 1.4402 (V4A)

Matériaux inadaptés pour récipients: papier, fer, étain (fer blanc), Cuivre, aluminium, verre, laiton, avec revêtement de zinc, zinc

Classe de stockage selon TRGS 510 (initialement VCI, Allemagne): (12) Liquides non combustibles

Protéger des températures inférieures à :-11 °C

Le produit se cristallise en dessous de la limite de température.

Protéger des températures supérieures à :35 °C

Les propriétés du produit sont modifiées de façon irréversible par le dépassement de la température limite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

1336-21-6: ammoniac ...%

VLE 36 mg/m³ ; 50 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 14 mg/m³ ; 20 ppm (OEL (EU))

non contraignant

VME 7 mg/m³ ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites réglementaires contraignantes

VLE (FR) 14 mg/m³ ; 20 ppm (VLEP-INRS (FR))

Valeurs limites maximales/Facteur de dépassement: 15 min

Valeurs limites réglementaires contraignantes

PNEC

eau douce: 14,07 mg/l

eau de mer: 1,407 mg/l

sédiment (eau douce): 68,66 mg/kg

sédiment (eau de mer): 6,866 mg/kg

station d'épuration: 1000 mg/l

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

sol: 121 mg/kg

air:

Pas de risques identifiés.

orale (empoisonnement secondaire / secondary poisoning):

Pas de risques identifiés.

libération sporadique: 100 mg/l

DNEL

travailleur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 500 mg/kg

travailleur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, Inhalation: 3526 mg/m³

consommateur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 300 mg/kg

consommateur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, Inhalation: 1043,5 mg/m³

consommateur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, par voie orale: 50 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés inorganiques (p.ex. EN 14387 Type B)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

caoutchouc naturel/latex naturel (NR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc chloroprène (CR) - 0,5 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc nitrile (NBR) - 0,4 mm épaisseur de revêtement

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

élastomère fluoré (FKM) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Vêtements de protection:

bottes en caoutchouc avec un équipement de protection

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|--|-------------------|
| État de la matière: | liquide | |
| Etat physique: | liquide | |
| Couleur: | incolore | |
| Odeur: | pratiquement inodore, ammoniacal(e) | |
| Température de solidification: | -11 °C | (autre(s)) |
| Point d'ébullition: | env. 100 °C (1.013 bar) | (autre(s)) |
| Inflammabilité: | non inflammable | |
| Limite inférieure d'explosivité: | Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage. | |
| Limite supérieure d'explosivité: | Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage. | |
| Point d'éclair: | Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition. | |
| Température d'auto-inflammation: | non applicable | |
| Valeur du pH: | 9 - 10 (20 °C) | (DIN ISO 976) |
| Viscosité dynamique: | 2,5 mPa.s (20 °C, 313 1/s) | (méthode interne) |
| Solubilité dans l'eau: | soluble (15 °C) | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | -1,73 Les valeurs indiquées se rapportent à la matière active. | |
| Pression de vapeur: | 23 mbar (20 °C) Données bibliographiques. | |
| Densité: | 1,087 - 1,093 g/cm ³ (20 °C) | (ISO 2811-3) |

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -

 BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

sensibilité aux chocs:

Compte tenu de la structure chimique il n'y a pas de sensibilité au choc.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit susceptible d'auto-échauffement.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

En présence d'eau ou d'humidité, la corrosion des métaux ne peut pas être exclue.

Autres caractéristiques de sécurité

Miscibilité avec l'eau:

(15 °C)
en toutes proportions (c-à-d >=90%)

pKA:

0,1
(21 °C)

hygroscopie:

non hygroscopique

Adsorption/eau - sol:

Log KOC: 0,622

(calculé(e))

Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

Tension superficielle:

Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est attendue.

Teneur en solide:

env. 32,5 %

Masse molaire:

60,06 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| Corrosion des métaux: | En présence d'eau ou d'humidité, la corrosion des métaux ne peut pas être exclue. | |
| Réactions avec l'eau/l'air: | Gaz inflammables: | non |
| | Gaz toxiques: | non |
| | Gaz corrosifs: | non |
| | Fumée ou brouillard: | non |
| | Peroxydes: | non |
| Formation de gaz inflammables: | Remarques: | En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables. |

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

Peroxydes: La substance ne contient pas de peroxyde organique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est chimiquement stable.

10.4. Conditions à éviter

35 °C

Eviter la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
nitrites, nitrates, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
ammoniac, anhydre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Lors de tests sur animaux, la substance n'a pas montré d'effet toxique aigu après un contact unique avec la peau. Lors d'études sur l'animal, la substance est pratiquement non toxique après une seule ingestion. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 14.300 mg/kg
(par inhalation): Pas de données disponibles.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

(par voie cutanée): Pas de données disponibles.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Pas de données disponibles. Compte tenu de la structure chimique, il n'existe pas d'indication pour un effet sensibilisant.

Données expérimentales/calculées:

Pas de données disponibles.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries.

Données expérimentales/calculées:

test d'Ames

Bactérie: négatif

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Pas de données disponibles.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

En expérimentation animale la substance n'a pas conduit à des malformations.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Une ingestion répétée de la substance n'a pas provoqué d'effets attribuables à celle-ci. Le contact cutané répété avec la substance n'entraîne pas d'effets liés à la substance.

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangersPropriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en oeuvre.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 > 6.810 mg/l, *Leuciscus idus* (DIN 38412 partie 15)

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) > 10.000 mg/l, *Daphnia magna*

Données bibliographiques.

Plantes aquatique(s):

CE10 (8 j) > 10.000 mg/l, *Scenedesmus quadricauda*

Données bibliographiques.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE10 (16 h) > 10.000 mg/l, Pseudomonas putida

Données bibliographiques.

Effets chroniques sur poissons:

CE10 (28 j) 7.247 mg/l, Poissons (autre(s), semi-statique)

Données bibliographiques.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

CE10 (21 j) 140,7 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique)

Evaluation de la toxicité terrestre:

Des effets toxiques ont été observés dans des études réalisées sur des organismes vivants dans les sols.

Organismes vivant dans le sol:

CL50 (14 j) > 2.000 mg/kg, Eisenia foetida (Ligne directrice 207 de l'OCDE)

NOEC (14 j) > 2358 mg urea/kg dw, autre(s) (OECD 217)

plantes terrestres:

NOEC (7 j) 9 mg/leaf/day, végétal terrestre (autre(s))

CE10 (7 j) >= 1.000 mg/kg, végétal terrestre (autre(s))

autres non-mammifères terrestres:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Facilement biodégradable (selon critères OCDE). Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données sur l'élimination:

96 % réduction du COD (16 j) S'élimine par biodégradation.

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Compte tenu de la structure, une hydrolyse n'est pas attendue.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse):

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Potentiel de bioaccumulation:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Transport terrestre

ADR

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

RID

| | |
|---|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

Transport fluvial intérieur

ADN

| | |
|--|--|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU ou numéro d'identification: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu |

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Sea transport

IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number: Not applicable

UN proper shipping name: Not applicable

Transport hazard class(es): Not applicable

Packing group: Not applicable

Environmental hazards: Not applicable

Special precautions for user: None known

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Numéro ONU ou numéro d'identification: Pas applicable

Nom d'expédition des Nations unies: Pas applicable

Classe(s) de danger pour le transport: Pas applicable

Groupe d'emballage: Pas applicable

Dangers pour l'environnement: Pas applicable

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Air transport

IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

UN number or ID number: Not applicable

UN proper shipping name: Not applicable

Transport hazard class(es): Not applicable

Packing group: Not applicable

Environmental hazards: Not applicable

Special precautions for user: None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 75

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Listée dans la réglementation ci-dessus: non

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique (CSA) non exigée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

| | |
|-----------------|--|
| Skin Corr. | Corrosion cutanée |
| Eye Dam. | Des lésions oculaires graves |
| STOT SE | Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique) |
| Aquatic Acute | Danger pour le milieu aquatique - aigu |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique |
| Acute Tox. | Toxicité aiguë |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 19.08.2024

Version: 13.0

Date / Version précédente: 24.07.2024

Version précédente: 12.0

Produit: **AdBlue**

(ID Nr. 30667758/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 14.11.2024

| | |
|--------|--|
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires. |

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.